

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 15 juin 2020</b> L'an deux mille vingt et le quinze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 15 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 11	<b>Sont présents:</b> Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Alain DABAT, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Florian DESCAT, Benjamin GIEUSSE, Antoine HUBERT, Laurence JUNGAS
<b>Votants:</b> 11	<b>Représentés:</b>
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie Laure FORAY

---

### **Objet: AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - DE 2020 12**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2019, prend acte des résultats de l'exercice 2019 qui se décomposent de la façon suivante :

#### 1/section d'investissement :

-résultat excédentaire de l'exercice 2019 :	106 702.62€
-déficit d'investissement cumulé au 31/12/2018 :	40 507.56€
-excédent cumulé à reprendre au compte 001 de l'exercice 2020 :	66 195.66€
-RAR en dépenses :	207 000.00€
-RAR en recettes :	32 840.00€
-Déficit cumulé avec RAR :	107 964.94€

#### 2/section de fonctionnement :

-résultat excédentaire de l'exercice 2019 :	12 563.48€
-excédent antérieur cumulé au 31/12/2018 :	566 628.13€
-excédent cumulé à affecter :	579 191.61€

#### **Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :**

-Total à inscrire au compte 001 en recette :	66 195.06€
-Total à inscrire au compte 001 en dépense :	0.00€
-Total à inscrire au compte 1068 en recette :	107 964.94€
Total à inscrire au compte 002 en recette :	471 226.67€
Total à inscrire au compte 002 en dépense :	0.00€
Rar en investissement dépenses :	207 000.00€
Rar en investissement recette :	32 840.00€

### **Objet: TAUX DE LA FISCALITE 2020 - DE 2020 13**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux de la fiscalité des taxes directes locales pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux suivants pour l'exercice 2020:

-Taxe foncière bâti: 7.40%

**Objet: BUDGET PRIMITIF 2020 - DE 2020 14**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 à l'assemblée.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 tel que présenté.

**Objet: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UNE ACTIVITE SAISONNIERE - DE 2020 15**

**Le Conseil Municipal de Madiran,**

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 312°;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Considérant que le fonctionnement saisonnier de la piscine municipale appelle le recours temporaire à un agent non titulaire chargé des tâches suivantes: surveillance du bassin de baignade et entretien des installations,

**décide:**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe échelon 8, pour faire face à un besoin lié à une activité saisonnière au bassin de baignade communal pour une période d'environ 2 mois pour les mois de juillet et d'août 2020.

Cet agent assurera des fonctions de surveillance du bassin et d'entretien des installations à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 506 indice majoré 436 du 8ème échelon de l'échelle indiciaire d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Objet: TARIFS DES ENTREES AU BASSIN DE BAIGNADE COMMUNAL - DE 2020 16**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier les tarifs d'entrée au bassin de baignade communal.

Après discussions, le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants à compter du 1er juillet 2020:

-entrée adulte: 2€

-entrée enfant (moins de 12 ans): 1€

-carte abonnement adulte: 40€

-carte abonnement enfant: 30€

## **Objet: FRAIS DE DEPLACEMENT D' UN AGENT COMMUNAL - DE 2020 17**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent technique, Cyril CASSOU, utilise de manière occasionnelle, et pour les besoins du service, son véhicule personnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dédommager l'agent en lui versant une indemnité forfaitaire de 120€ par trimestre.

## **Objet: COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES - DE 2020 18**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinés à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. elle émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il est proposé au conseil municipal le commissions suivantes:

### **- Finances (finances, budget, personnel communal):**

Responsable: Olivier PEDEMANAUD. Membres: Alain DABAT, Benjamin GIEUSSE, Florian DESCAT, Antoine HUBERT, Francis DUTOUR.

### **-Affaires scolaires:**

Responsables: Fabrice LATAPI, Florian DESCAT. Membres: Antoine HUBERT, Laurence JUNGAS, Ludovic LANOUILH BOUILLET.

### **-Batiments Communaux - Voirie - Travaux:**

Responsable: Ludovic LANOUILH BOUILLET. Membres: Philippe LASCOMBES, Olivier PEDEMANAUD, Benjamin GIEUSSE, Alain CASSOU.

### **-Animations:**

responsable: Olivier PEDEMANAUD. Membres: Serge BIERE, Marie-Laure FORAY, Philippe LASCOMBES, Laurence JUNGAS.

### **-Sport et vie associative:**

Responsables: Alain DABAT, Ludovic LANOUILH BOUILLET. Membres: Fabrice LATAPI, Benjamin GIEUSSE.

### **-Information, communication, culture, tourisme:**

Responsables Antoine HUBERT, Marie-Laure FORAY. Membres: Laurence JUNGAS, Emilie LAGARRUE.

### **-Fleurissement:**

Responsable: Laurence JUNGAS. Membres: Jean-Marc MOLINA, Fabrice LATAPI.

### **-Piscine, Cimetière, Eglise:**

Responsable: Philippe LASCOMBES. Membres: Alain DABAT, Fabrice LATAPI, Antoine HUBERT, Marie-Laure FORAY.

-Cérémonies Affaires sociales:

responsable: Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY. Membres: Larence JUNGAS, Fabrice LATAPI.

-Agriculture et développement:




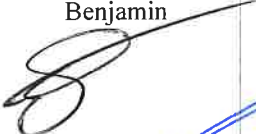





Responsable: Benjamin GIEUSSE. Membres: Florian DESCAT, Olivier PEDEMANAUD.

Après discussions, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré à Madiran, le 15 juin 2020

Le Maire,  
Fabrice LATAPI



PEDEMANAUD Olivier: 	DABAT Alain: 	LASCOMBES Philippe: 	GIEUSSE Benjamin 	JUNGAS Laurence 
LANOUILH BOUILLET Ludovic 	MASONNAVE Martine 	DESCAT Florian 	HUBERT Antoine 	FORAY Marie-Laure 